



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-652

Déposé le : 26.11.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Interpellation de Fabienne Freymond Cantone & Consorts au Conseil d'Etat : Tour de passe-passe entre le SDT et le SAGR... nous voulons en savoir plus !

Texte déposé

Début octobre 2015, nous apprenons par le BIC – Bureau d'Information et de Communication que le Conseil d'Etat a décidé de transférer la partie agricole des améliorations foncières (AF) au Service de l'agriculture (SAGR). Le Service du développement territorial (SDT), qui gère l'entier de ce domaine actuellement, en conserve la partie non-agricole. On lit ensuite que, le gouvernement veut ainsi permettre au SDT de se concentrer sur les autres missions stratégiques qui attendent le développement territorial du Canton. Il veut ainsi réunir l'ensemble des forces administratives en vue de renforcer l'agriculture vaudoise. Cette réorganisation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et entraînera une modification de la loi sur les améliorations foncières.

Derrière l'enthousiasme affirmé par le Conseil d'Etat à procéder à la mise en œuvre de « synergies » dans ses Services, nous aimerions comprendre en quoi ces dernières consistent précisément. Les phrases indiquant que « tous les collaborateurs et collaboratrices concernés retrouveront un poste de travail dans leurs missions antérieures ou dans un poste reconfiguré », « le SDT va pouvoir renforcer ses compétences sur les enjeux stratégiques du développement territorial » et « le transfert de compétences assurera une simplification de la mise en œuvre de la politique agricole » font comprendre qu'il n'y aura pas qu'un simple transfert de personnes, et de mission, d'un Service à un autre. On comprend ainsi que le SDT gardera ses forces de travail pour des dossiers autres que les AF, et que le SAGR, qui ne recevra pas toutes les forces de travail liés aux mesures d'amélioration foncière agricoles, va déléguer une partie du travail fait actuellement au SDT. Une modification de la loi sur les améliorations foncières ainsi qu'un transfert budgétaire, proposés

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

par le Conseil d'Etat dans le paquet lié au budget 2015, confirment tout cela. A noter que le Grand Conseil a voté des crédits significatifs dernièrement, des dizaines de millions de francs, pour les AF, principalement agricoles. Par ailleurs, Prométerre, en premier lieu, mais aussi de nombreux députés issus du monde agricole, s'étaient fait les messagers ces dernières années d'un manque de ressources financières, mais aussi et surtout administratives, pour suivre et faire aboutir les dossiers de demandes de fonds pour des améliorations foncières.

Ainsi, face à ces quelques informations officielles, nous désirons poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Combien des collaborateurs du SDT affectés aux améliorations foncières agricoles sont ou seront transférés au SAGR ? Combien le seront-ils sur leur totalité?
2. Pour les employés dédiés aux AF au SDT qui ne seront pas transférés au SAGR, comment le Conseil d'Etat va-t-il transformer ces personnes spécialisées dans les questions des AF agricoles en des spécialistes « *de l'adaptation du Plan directeur cantonal et de la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire, en collaboration avec les communes* »?
3. Et comment le SAGR va-t-il absorber les nouvelles tâches liées aux AF, sans qu'il y ait transfert de la force de travail qui y est liée?
4. Pourquoi agir ainsi à la hussarde, alors que le nombre de dossiers en cours au SDT attendant des réponses est plus que conséquent ? Est-ce qu'une période de transition a été prévue ? Comment?
5. Si c'est Prométerre qui va reprendre une partie du travail fait au SDT, quelle sera sa tâche précisément ?
6. Est-ce que le Conseil d'Etat entend déléguer à Prométerre la distribution de subventions financées par le Canton et la Confédération ?
7. Si oui, n'y voit-il pas un conflit d'intérêt ? Ou tout du moins une collusion d'intérêt ? Est-ce la distribution et le suivi de subventions cantonales et fédérales ne devrait-il pas être du fait des seules Autorités politiques ? Y a-t-il d'autres exemples d'une telle délégation du Conseil d'Etat ?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses complètes et transparentes à ces questions.

Nyon, ce 25 novembre 2015

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

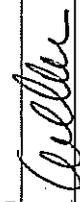
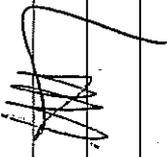
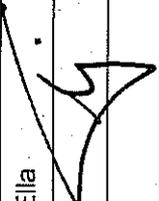
Fabienne Freymond Cantone

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

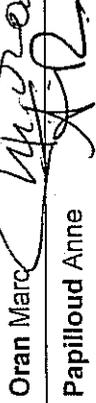
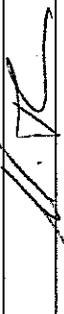
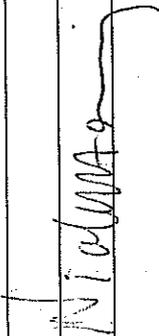
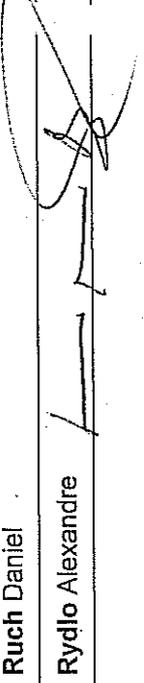
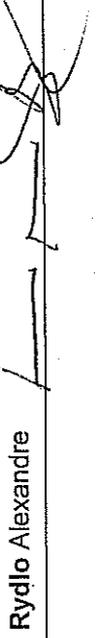
Signature :


Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 24 novembre 2015

Aellen Catherine		Chevalley Christine		Ehrwein Nihan Céline	
Ansermet Jacques		Chollet Jean-Luc		Epars Olivier	
Attinger Doepper Claire		Christen Jérôme		Favrod Pierre-Alain	
Aubert Mireille		Christin Dominique-Ella		Ferrari Yves	
Baehler Bech Anne		Clivaz Philippe		Freymond Isabelle	
Baillif Laurent		Collet Michel		Freymond Cantone Fabienne	
Bendahan Samuel		Cornamusaz Philippe		Gander Hugues	
Berthoud Alexandre		Courdesse Régis		Genton Jean-Marc	
Bezençon Jean-Luc		Creteigny Gérald		Germain Philippe	
Blanc Mathieu		Creteigny Laurence		Glauser Alice	
Bolay Guy-Philippe		Croftaz Brigitte		Glauser Nicolas	
Bonny Dominique-Richard		De Montmollin Martial		Golaz Olivier	
Borloz Frédéric		Debluè François		Grandjean Pierre	
Bory Marc-André		Décosterd Anne		Grobéty Philippe	
Bovay Alain		Démétriades Alexandre		Guignard Pierre	
Buffat Marc-Olivier		Desmeules Michel		Haldy Jacques	
Buffat Michaël		Despot Fabienne		Hurni Véronique	
Butera Sonya		Devaud Grégory		Induni Valérie	
Cachin Jean-François		Dolivo Jean-Michel		Jaccoud Jessica	
Calpini Christa		Donzé Manuel		Jaquet-Berger Christiane	
Capt Gloria		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Chapalay Albert		Dupontet Aline		Jobin Philippe	
Chappuis Laurent		Durussel José		Jungclaus Delarze Suzanne	
Cherubini Alberto		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	
Cherbuin Amélie		Edgenberger Jujén		Keller Vincent	

Liste des députés signataires – état au 24 novembre 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Nicolet Jean-Marc	Scheiker Carole
Kunze Christian	Oran Marc 	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne 	Schwaar Valérie
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Stürner Felix
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Probst Delphine 	Thalmann Muriel 
Martin Josée	Randin Philippe 	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas 	Rapaz Pierre-Yves	Tosato Oscar 
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel 
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Rezo Stéphane	Uffer Filip 
Melly Serge	Richard Claire	Venzelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner 	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas 	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wyssa Claudine 
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre 	Züger Eric